

FAUT-IL CRÉER DANS LA LITURGIE ?

IL y a quelques années encore, le fidèle qui « allait à la messe » dans sa paroisse habituelle, ou dans une autre église, pouvait à peu près savoir ce qui allait s'y passer. Au besoin, un coup d'œil sur son *Missel des fidèles* l'avait renseigné. Préparer en équipe, en foyer, en famille, la messe du lendemain pouvait être un idéal proposé à ceux qui voulaient « vivre leur messe ». Dans un cadre fixe, un certain nombre d'éléments variaient d'une semaine à l'autre, mais il était possible de prévoir quels seraient les éléments nouveaux. Seuls changeaient d'ailleurs des éléments parlés ou chantés ; les gestes, l'ordonnance des parties, l'organisation des lieux ne variaient généralement pas, ni d'un jour à l'autre, ni d'un local à l'autre.

Tout cela n'est plus maintenant si facile. Si j'entre dans une église dont je ne suis pas un habitué, je ne suis pas très sûr de ce qui va s'y dire ou s'y faire. Mon *Missel des fidèles* n'est plus à jour depuis longtemps et je sais fort bien qu'un livre de ce genre ne pourra plus jamais être une simple édition petit format du Missel d'autel. En « préparant ma messe », je peux avoir quelque chance de tomber sur les lectures qui seront effectivement faites dans la liturgie du lendemain, mais mes chances sont souvent plus réduites en ce qui concerne les oraisons, la Préface et la Prière eucharistique. Je sais qu'en certains lieux de culte les impératifs de l'horaire servent de critère de choix de la Prière eucharistique : selon la durée de l'ensemble homélie-prière universelle, le célébrant est alerté à la dernière seconde et il bifurque sur l'une ou l'autre formule. Encore est-il possible de s'y retrouver quand même : avec un brin d'attention supplémentaire, et quand — ô miracle — la manière dont parle le célébrant depuis l'autel et les conditions acoustiques le permettent, je peux assez rapide-

ment reconnaître au passage quel « texte » de prière est utilisé devant l'assemblée. Une fois le texte reconnu, je peux, avec les autres, derrière celui qui le dit pour moi, y couler ma prière personnelle.

Qu'en serait-il le jour où le texte ne préexisterait plus parce que le célébrant improviserait ou aurait composé quelque chose, seul avec quelques-uns, probablement sans moi ? Chaque membre de l'assemblée pourrait-il assez facilement faire sienne cette prière qu'au départ il ne connaîtrait pas ? Il risque bien d'être d'abord gêné dans sa prière, par la nouveauté, peut-être l'étrangeté, la maladresse ou l'élégance de mots qui lui paraissent tels parce qu'ils ne sont pas encore devenus les siens. Que le texte prié date du 8^e ou du 20^e siècle, qu'il soit l'œuvre d'un pape vivant ou défunt, d'un liturge patenté, de l'équipe liturgique locale ou du célébrant lui-même, la difficulté reste la même du côté de la nef : le texte est le texte d'un autre.

De fait, il nous a fallu un certain temps pour que, le nouveau texte du Notre Père étant su, les mots nouveaux dits ensemble laissent passer la prière. La même chose est en train de se produire avec les Prières eucharistiques : il nous faut un certain temps pour que les mots nouveaux, dits par un autre, soient reconnus de tous, deviennent le vocabulaire de chacun et permettent la prière de l'assemblée.

Tenir compte des différents genres d'assemblées.

Ces quelques observations ne signifient nullement que la création en liturgie n'a pas d'intérêt pastoral, ni que l'improvisation par un seul entraîne obligatoirement la prière de tous. Mais il ne faut pas oublier, quand on parle de création dans la liturgie, qu'il ne s'agit pas d'abord de faire qu'un petit groupe de préparateurs en liturgie se « retrouvent » ensuite dans la célébration, ou que le célébrant s'exprime lui-même dans la liturgie, ou qu'il soit à l'aise en utilisant son propre vocabulaire, ou qu'il contraigne les fidèles à passer par le territoire forcément limité de sa théologie et de sa spiritualité. Il s'agit d'abord que le célébrant fasse la prière de toute l'assemblée, que toute l'assemblée puisse réellement prier avec et par le célébrant. Il importe donc de songer d'abord à l'assemblée : il faut se demander si et comment la prière du peuple serait plus facile demain qu'aujourd'hui dans une liturgie où le célébrant aurait, au mieux

avec quelques autres, le privilège et la responsabilité de l'invention.

On est alors conduit à s'interroger sur les degrés d'invention possibles selon les différents genres d'assemblées liturgiques. Dans les remarques précédentes, il n'était question — parce que c'est pour le moment le cas le plus fréquent et qui pose le plus de problèmes — que des assemblées paroissiales, ou même des assemblées dominicales, faites du tout venant et où le célébrant dit la prière de toute une assemblée. On ne s'interroge pas ici sur le point de savoir si l'ensemble des prières du Missel dominical, de la collecte jusqu'à la prière après la communion, présente pour chaque cas les formes idéales de la prière. Il est bien clair que non. On sait que ces textes doivent être révisés dans leur original latin. Certains seront modifiés. Il est clair que certaines valeurs du monde moderne ont le droit de figurer dans la prière de l'homme moderne et l'on ne voit pas pourquoi l'homme du 20^e siècle devrait prier uniquement avec des textes fabriqués il y a mille ans. Il est évident qu'il ne suffit pas de traduire pour que la prière soit vraie. Mais il ne suffit pas non plus qu'elle soit créée aujourd'hui de toutes pièces, pour que la prière, faite publiquement par un seul, devienne la prière de l'assemblée paroissiale. Le problème est ailleurs.

Plus l'assemblée sera diversifiée dans ses membres, plus il sera difficile à un seul ou à un petit nombre d'improviser ou de composer un texte où chacun pourra couler sa prière. Et il faut observer à ce propos que les prières du Missel dominical, compte tenu des réserves faites plus haut, et même si dans quelques cas elles portent la marque de circonstances particulières totalement ignorées aujourd'hui ou d'événements historiques inconnus des fidèles, se situent à un niveau suffisamment général pour que chacun puisse s'y retrouver, au moins lorsque cet acte de prière est pris au sérieux par celui qui en a la charge. Au fond, dans l'ensemble, les textes de prière du Missel dominical ont trouvé le plus petit dénominateur commun à partir de quoi peut s'exprimer la prière d'une assemblée multiple et variée.

Par contre, plus l'assemblée sera unifiée, plus l'assemblée aura conscience de ce qui fait son unité, plus aussi elle aura besoin que sa prière tienne compte de ce qu'elle est. Et c'est ici qu'en principe une place plus grande pourrait être faite à la création dans la liturgie, parce que les textes

préexistants n'ont pas de soi la relation souhaitée avec cette assemblée unifiée dans sa prière, parce qu'il est plus facile de créer la prière que chacun attend lorsque le dénominateur commun de l'assemblée est mieux défini. Il semble que tel soit le cas, par exemple, d'une communauté monastique, d'une communauté religieuse, d'un rassemblement de personnes appartenant à un même mouvement, d'une réunion organisée à l'occasion d'un événement précis à commémorer ou d'une cause à promouvoir.

C'est évidemment dans le cas des célébrations de petits groupes — quand les relations entre tous les membres présents jouent déjà sur le plan naturel — que la création pourrait avoir toute sa place et aller jusqu'à l'improvisation, parce que la création ou l'improvisation par un seul peut alors être facilement perçue comme la création et l'improvisation de tout le groupe, parce que la conscience du groupe supporte mal de devoir exprimer sa prière avec un texte donné, préfabriqué, hétérogène au groupe. L'utilisation de cet élément extérieur au groupe et qui utilise pourtant le « nous » peut apparaître comme une non-vérité au moment même où le « nous » du groupe voudrait parler à Dieu en toute vérité. Cet apport étranger peut briser l'unité du groupe.

A quel niveau peut jouer la créativité ?

Y avait-il intérêt à envisager, et d'abord est-il possible d'envisager la création de rites liturgiques nouveaux (autre structure de la célébration de la messe et des sacrements, autre structure de la prière universelle et de la prière eucharistique, etc.). Sans vouloir ici traiter de cette question ni distinguer les différents cas, il faut pourtant dire qu'il ne s'agit pas d'abord ni surtout de remplacer un rite par un autre rite. Aborder le problème de la création en liturgie par le biais des rites serait emprunter une voie sans issue. L'important est de faire que dans la liturgie — et la liturgie chrétienne, culte en esprit et en vérité, a des exigences bien spécifiques — le rite ne soit jamais perçu comme pur rite. Le rite est en effet perçu comme tel au moment où il a perdu, pour ceux qui « l'accomplissent », tout lien avec ce qu'il signifie. Il s'agit au contraire de chercher à vivre de l'intérieur les réalités dont tel rite est le serviteur. Il y a dans la vie des situations ou des comportements qui ont un certain aspect rituel, qui engendrent un certain nombre de rites.

Tant que ces situations ou ces comportements concernent des hommes qui vivent vraiment ce qu'ils font, ces rites ne sont pas perçus comme rites. Ainsi dans la liturgie : la vie liturgique engendre les rites dont elle a besoin pour que la prière de l'assemblée soit possible. Mais à partir du moment où, la vie se retirant de l'assemblée, elle se retire aussi de sa liturgie, les rites pourtant demeurent, pétrifiés. Ce n'est pas en remplaçant ces pierres par d'autres que la vie reviendra dans la liturgie. Il faut d'abord que l'assemblée recommence à vivre, comme assemblée, ce qu'elle fait en assemblée.

Tenons-nous-en au problème de la création au niveau de ce qui est parlé ou chanté dans la liturgie. Encore faut-il faire ici quelques distinctions, car dans le seul domaine de la parole, tout n'est pas sur le même plan, et la créativité ne peut pas jouer partout de la même façon.

La Constitution sur la liturgie a remis en lumière un aspect important de la liturgie en la présentant comme un dialogue entre Dieu et son peuple : « Dans la liturgie, Dieu parle à son peuple, le Christ annonce encore l'Évangile et le peuple répond à Dieu par ses chants et sa prière » (CSL, n° 33). Dieu parle le premier. Le peuple répond. Non pas chaque individu dans son coin, mais chacun à sa place dans le peuple. Toute la réforme de la liturgie, quelles que soient les dimensions, la nature et la structure des assemblées qui célèbrent, tend à faire que ce dialogue entre Dieu et son peuple soit plus réel et plus authentique : que Dieu soit entendu, écouté, compris, reçu de chaque membre de l'assemblée qu'il a convoqué et à qui il veut se donner ; que chacun puisse faire sienne la réponse que l'assemblée adresse à Dieu par la prière du prêtre, ou par la prière de tous parlée ou chantée collectivement.

Du côté de la Parole de Dieu.

Dans ce dialogue, il est clair que la Parole dite par Dieu ne relève pas de l'activité créatrice de l'assemblée, même si le choix des « lectures », leur longueur, leur nombre ne sont plus aussi déterminés qu'auparavant, précisément pour que cette Parole soit mieux reçue et plus efficace.

Sans doute, la Parole de Dieu, c'est l'intervention de Dieu avant d'être les mots eux-mêmes qui sont prononcés. Quand il s'agit de traduire, c'est-à-dire de chercher les mots nécessaires à la communication de Dieu, ce choix

implique bien aussi une certaine activité créatrice. Mais ces différentes initiatives possibles, du traducteur ou des utilisateurs du texte traduit, ne peuvent être considérées, à proprement parler, comme des créations. Par contre, la part importante de la création, voire de l'improvisation, essentielle pour que cette Parole de Dieu atteigne aujourd'hui le cœur de chacun dans le peuple, concerne les monitions d'introduction aux lectures (d'autant plus importantes que les lectures sont plus nombreuses, plus difficiles ou moins centrées sur un thème ou un événement) et, bien évidemment, l'homélie.

C'est dans ce secteur que l'activité créatrice est à stimuler en premier lieu. On a fait porter sur le choix des lectures la responsabilité du non-fonctionnement de la liturgie de la Parole. Ces choix sont maintenant modifiés ou vont l'être. On accusera leur nombre quand il y en aura trois. Ensuite, on continuera de s'en prendre aux traductions, en oubliant qu'elles ne doivent pas déformer ce que Dieu a dit, et qu'elles n'ont pas pour but de permettre au lecteur et au célébrant d'être à l'aise en disant des choses qui ne feraient pas question pour l'homme. En réalité, il faudrait surtout se demander, quand cette liturgie de la Parole « ne dit rien » à l'assemblée, si tout a été tenté pour qu'elle lui « dise » quelque chose : monitions, sonorisation, transmission, disposition des lieux, homélie. Tous les moyens sonores et visuels utilisés par le film, la télévision, le théâtre et l'affiche, lorsqu'on veut qu'un message nous soit transmis, sont-ils *a priori* inutilisables dans la liturgie ? On ne voit pas pourquoi. La créativité en ce domaine est possible. Il semble bien que ce soit très nécessaire. Mais sans doute ce qui manque aux responsables du bon fonctionnement de telle ou telle liturgie, même s'ils savent qu'elle doit être un dialogue entre Dieu et son peuple, c'est de l'imagination et une connaissance sérieuse de ces moyens audio-visuels et de leur maniement dans les différents styles d'assemblée et pour les différents types de communication.

Du côté de la réponse du peuple.

Reste la seconde partie du dialogue, celle qui constitue la réponse de l'homme, quand le peuple chante ou parle, et quand le prêtre prie en son nom.

Parler de créativité dans le domaine du chant liturgique

n'est plus aujourd'hui une nouveauté. La création de chants en langues modernes n'a pratiquement jamais été interrompue, même s'il ne lui était pas possible de s'orienter très directement vers la liturgie. Depuis quelques années déjà, des chants du peuple ont légitimement servi à la place de ceux qui sont prévus par les livres liturgiques pour accompagner les processions d'entrée, d'offertoire et de communion, et qui souvent ne permettaient pas au peuple chrétien d'exprimer sa foi avec des mots suffisamment adaptés à sa sensibilité. La création a joué au niveau des textes. Elle a joué aussi au niveau des formes musicales. Et l'on sait assez quel intérêt et quels remous suscite, un peu partout en Europe, l'introduction dans la prière publique de l'Eglise de certaines formes musicales. Quoi de plus légitime pourtant, si ces formes musicales permettent précisément aux hommes de ce temps de donner à Dieu leur réponse à sa Parole avec plus de vérité ? Encore faut-il savoir si, en fait, c'est bien cela qui est cherché et atteint. Mais c'est peut-être la façon la plus intéressante de s'interroger si l'on veut juger de ces créations nouvelles.

Il a été dit plus haut combien il convenait d'être nuancé en parlant de créativité dans le domaine des prières (oraisons, préfaces, prières eucharistiques), du moins si l'on voulait bien se placer, comme il est normal en liturgie, non pas uniquement du côté du célébrant, mais avant tout du côté de l'assemblée au nom de qui la prière est faite. Quand il s'agissait pour le célébrant de faire entendre, accueillir et comprendre la Parole de Dieu, quand le célébrant s'adressait au peuple de la part de Dieu, il est apparu que toutes les possibilités de création n'avaient pas encore été essayées pour servir cette Parole. Quand le célébrant s'adresse à Dieu de la part des hommes, la même question peut se poser. S'il est avantageux que la prière elle-même, pour fonctionner comme prière de l'assemblée, soit en certains cas déjà connue de l'assemblée, il est vrai néanmoins que l'assemblée doit être sollicitée pour que chacun puisse entrer dans cette parole priée et la faire sienne. C'est le rôle, fort important, des monitions faites par le prêtre ou par un ministre. Ici aussi la créativité est généralement très en deçà de ce qui est souhaitable et prévu. On est parfois surpris de rencontrer des prêtres qui réclament le droit de créer des prières liturgiques, sans trop savoir comment leur « texte » pourra être prié par l'assemblée, et qui ne songent pas à utiliser la liberté de créer là où la liturgie

l'exigerait pour fonctionner normalement : prise de contact avec l'assemblée au début de la liturgie, motivations aux intentions de la prière litanique de supplication, actualisation du contenu de la collecte, introduction à la prière universelle, présentation de motifs particuliers d'action de grâce, invitation à la prière du Seigneur, introduction à la communion, appel à l'action de grâce collective, envoi.

Autant, quand le prêtre parle à Dieu au nom des hommes, il a mission de dire à Dieu autre chose que ce qui viendrait de lui seul ; autant, quand il parle aux hommes, en son nom propre, en tant que chef de la prière, invitant à la prière, guidant la démarche commune de foi, il est bon qu'il tire de lui les mots qui seront efficaces et permettront à la liturgie qu'il préside d'être vraie. Il faut bien reconnaître que les célébrants sont peu nombreux qui ont fait appel, en ce domaine, à leur imagination créatrice. Il semble bien que le nouvel *Ordo missae*, parce qu'il aboutit à une liturgie moins figée, rende plus nécessaire encore cet effort.

Toute la liturgie doit être re-création.

Sans doute, dans la plupart des cas, la question de la créativité se pose-t-elle à la conscience des prêtres et de ceux qui ont des fonctions liturgiques de cette façon : quand aurons-nous la possibilité de créer pour la prière, de composer les textes nouveaux dont nous avons besoin dans la liturgie ? Même si la question s'explique par l'indigence de certains textes, ce n'est peut-être pas la seule façon d'aborder le problème de la créativité en liturgie.

La liturgie que nous avons à célébrer est souvent perçue comme un donné, une chose à apprendre, à répéter et à réaliser. Il est vrai que la liturgie est un donné, au moins pour une grande part, même si tout n'est pas donné. Il est vrai aussi que, dans le cas où le célébrant avec son équipe liturgique, inventant et composant des textes, auraient l'impression d'une liturgie inventée et créée, pour les membres de l'assemblée elle sera toujours un donné, un reçu. En réalité, dans tous les cas, cette liturgie « donnée » aux célébrants et à l'assemblée est une liturgie que célébrants et assemblée doivent « faire vivre ». Et c'est ceci qui est à la fois le plus important et le plus difficile et qui demande les efforts de tous. L'acte de la liturgie devrait toujours être non pas l'exécution d'un donné mais une re-création

à partir de ce donné, même si tous les éléments qui constituent cette liturgie ne sont pas des éléments créés aujourd'hui et ici, pour aujourd'hui et pour ici. La véritable créativité du prêtre s'exerce dans l'acte même de la liturgie et non quand il compose à sa table de travail un texte nouveau. La liturgie n'est pas d'abord un texte, pas plus que la musique n'est d'abord une partition. Ce qui compte c'est la manière dont la partition est utilisée par le musicien qui veut faire de la musique pour lui et pour son public. Chaque fois, la musique est recréée. Ce qui compte en liturgie, c'est la manière dont le texte liturgique est utilisé par le prêtre ou le ministre qui sont chargés de prier et de faire prier un peuple. Chaque fois la prière devrait être recréée. Et pourtant, le musicien joue bien la partition...

La comparaison est boiteuse, car la liturgie n'est pas un spectacle, même s'il y a des points communs, et des lois de la communication en liturgie sont d'un caractère bien spécifique, étant donné qu'elle fait appel à la foi : il s'agit d'un dialogue entre Dieu et son peuple, et pas seulement entre le célébrant et l'assemblée. Mais comment un dialogue dans la foi pourrait-il être vrai, si rien ne sonne juste dans le dialogue entre le prêtre et l'assemblée qui est le signe obligé de l'autre ? Cette justesse de ton est ce qu'il faut d'abord créer pour que toute autre création porte des fruits.

D. RIMAUD, s.j.